

Atelier National

« Le renforcement des mesures juridiques et institutionnelles de soutien aux victimes du terrorisme »

Tunis, Tunisie

12 - 14 mai 2015

JOUR 1 (12 mai)	
9:30 - 10:00	<p>Allocutions de bienvenue</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Représentant de la République tunisienne.</i> - <i>Service de la prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC/SPT).</i> - <i>Représentant de l'Union Européenne.</i> <p>Présentation des participants et des experts Méthodologie de l'atelier</p>
10:00 - 10:30	Pause-café
10:30 - 12:00	<p>Session 1 - Introduction aux droits des victimes d'actes de terrorisme : considérations générales, contextes international et national.</p> <p><i>Experts</i></p> <p><i>Discussion ouverte entre tous les participants</i></p>
12:00 - 13:30	<p>Session 2 - La prise en charge des victimes d'actes de terrorisme dans les situations d'urgence (I) : dès les premiers instants suivant la survenance d'un acte de terrorisme, des mécanismes doivent permettre une prise en charge rapide et une information utile pour les victimes et leurs proches (liste unique des victimes, numéro(s) d'appel d'urgence, etc.).</p> <p><i>Experts</i></p> <p><i>Discussion ouverte entre tous les participants</i></p>
13:30 - 15:00	Pause-déjeuner
15:00 - 16:30	<p>Session 3 - La prise en charge des victimes d'actes de terrorisme dans les situations d'urgence (II) :</p>



	<p>Afin de répondre efficacement aux attentes légitimes des victimes et de leurs proches, les acteurs publics, associatifs et privés compétents doivent développer des procédures de coordination efficaces (cellules de crise interministérielles, protocoles de coordination, etc.).</p> <p><i>Experts</i></p> <p><i>Discussion ouverte entre tous les participants</i></p>
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

JOUR 2 (13 mai)	
9:30 - 11:00	<p>Session 4 - Le temps de l'enquête et du procès (I) :</p> <p>Il est essentiel de garantir aux victimes et à leurs proches une information régulière et complète tout au long de la phase d'enquête policière et judiciaire, dans le respect des principes fondamentaux de l'Etat de droit. Il peut également s'avérer opportun d'accorder un statut et des droits spécifiques aux victimes d'actes de terrorisme au cours de phase préparatoire du procès (question de la constitution de partie civile, des demandes d'actes d'enquête, etc.).</p> <p><i>Experts</i></p> <p><i>Discussion ouverte entre tous les participants</i></p>
11:00 - 11:30	Pause-café
11:30 - 13:00	<p>Session 5 - Le temps de l'enquête et du procès (II) :</p> <p>Par ailleurs, la présence à l'audience des victimes doit faire l'objet d'une attention particulière afin de garantir leur comparution ou leur représentation (mesures d'accueil et de protection, organisation d'un temps de parole dédié lors de l'audience, prise en compte de la dimension internationale du procès, etc.). L'assistance des victimes par des professionnels spécialisés du secteur public, associatif ou privé, doit également être encouragée à toutes les phases de l'enquête et lors du jugement (question du rôle et du statut procédural des associations de défense des victimes, etc).</p> <p><i>Experts</i></p> <p><i>Discussion ouverte entre tous les participants</i></p>
13:00 - 14:30	Pause-déjeuner
14:30 - 16:30	<p>Session 6 - L'accompagnement continu des victimes d'actes de terrorisme (I) : le rôle déterminant des associations et de la société civile</p> <p><i>Experts</i></p> <p><i>Discussion ouverte entre tous les participants</i></p>





JOUR 3 (14 mai)

9:30 - 11:30	<p>Session 7 - L'accompagnement continu des victimes d'actes de terrorisme (II) :</p> <p>L'accompagnement des victimes d'actes de terrorisme ne doit pas nécessairement coïncider avec la fin de la procédure judiciaire. Les victimes et leurs proches doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement psychologique et thérapeutique durable et continu, dans une démarche de résilience. Une adaptation du cadre légal ou réglementaire peut de plus s'avérer appropriée afin de permettre une reconnaissance officielle pleine et entière aux victimes d'actes de terrorisme, tant au plan indemnitaire qu'au plan symbolique.</p> <p><i>Experts</i></p> <p><i>Discussion ouverte entre tous les participants</i></p>
11:30 - 12:00	Pause-café
12:00 - 13:30	<p>Adaptation au système tunisien. Conclusions et observations finales.</p> <p><i>UNODC/SPT</i></p>
13:30 - 15:00	Déjeuner

